

Le ROB : rapport d'orientation budgétaire 2019

Le ROB 2019 a fait l'objet d'un débat voté lors du conseil municipal du 19/02/2019.

Il s'agit d'un rapport sur les orientations budgétaires, contenant nécessairement :

- les engagements pluriannuels envisagés par la commune
- la structure et la gestion de la dette pour assurer l'information sur la situation financière.

Une fois voté, le ROB est transmis à la Préfecture et au président de Nîmes métropole.

Il est mis également à la disposition du public.

L'analyse de la situation s'appuie sur un certain nombre de données, traduites dans des tableaux.

Tous les éléments nécessaires pour l'établissement du budget n'étant pas encore connus au moment de la présentation du ROB, un certain nombre "d'évaluations" ont dû être faites pour l'établir. C'est dans le budget définitif que se trouveront les chiffres réels.



ROGER SEGUELA,
1^{ER} ADJOINT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

LA CONTINUITÉ DE NOTRE MÉTHODE POUR AMÉLIORER VOTRE QUALITÉ DE VIE

Un budget tout en maîtrise qui traduit l'efficacité et les ambitions de l'équipe municipale. Le budget a été construit selon quatre orientations fortes : augmentation des dépenses d'investissements, poursuite des efforts de gestion pour limiter les dépenses, maintien d'une baisse des taux d'imposition communaux et stabilité des subventions aux associations.

6471 : Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2019, majoritairement des couples avec enfants qui habitent une résidence principale dont ils sont propriétaires. Seul 1% du parc concerne des résidences secondaires.

1421 : Nombre d'enfants scolarisés (2018/2019).

Dans le détail : 330 en élémentaire (nombre de classes finalement maintenu), 166 en maternelle (1 enfant de plus), 181 dont 104 Bouillarguais à l'école privée Charles Péguy, 744 au collège.

Une école bilingue de méthodologie Montessori est également ouverte et accueille une dizaine d'enfants pour l'instant.

65 enfants à la crèche (associative). Elle accueille une quarantaine d'enfants réguliers et 25 enfants occasionnels.

85 enfants accueillis régulièrement le mercredi à l'ALSH et entre 65 et 90 pendant les vacances scolaires.

50 associations actives.

685 entreprises enregistrées au répertoire SIRENE au 1^{er} mars 2018 dont 20 % avaient entre 1 et 5 salariés.

73,9% en taux d'activité des 15-63 ans (INSEE 2014) : taux stable ; dont 80% de salariés principalement dans le tertiaire.

28 083€ de revenu médian (contre 22 605€ pour l'EPCI); près de 73% sont issus des revenus d'activité. Les prestations sociales représentent 4,5%.

3,6% des foyers au RSA contre 5,8% au niveau national (source CAF 2017).

CHIFFRES
CLÉS
SUR
Bouillargues

LE BUDGET GÉNÉRAL... SECTION DE FONCTIONNEMENT

POUR SUIVRE LA MAÎTRISE des dépenses de fonctionnement

La baisse des dotations de l'État a nécessité une attention particulière concernant les dépenses de fonctionnement. Pour conserver la possibilité d'investir pour l'avenir de Bouillargues, nous avons fait le choix de stabiliser, voir de réduire nos dépenses. Un important travail a donc été réalisé par l'ensemble des services municipaux et les élus.

DES DISPOSITIONS DE RIGUEUR BUDGÉTAIRE :

- Stabilité des dépenses à caractère général (011) grâce à la relance régulière des marchés et au suivi des budgets par service avec chaque responsable et l'élu délégué
- Stabilité des dépenses du personnel (012) grâce à la stabilité des effectifs
- Avec la future ouverture du complexe sportif, le mode de gestion le plus opérationnel sera défini en 2020. Une recherche d'optimisation avec les services existants sera aussi étudié
- Anticipation des départs à la retraite
- Le recours aux contractuels permet de faire face aux besoins saisonniers (vacances à l'ALSH principalement) et aux remplacements maladie/complément de mi-temps thérapeutiques

1,6 M€

Dépenses de fonctionnement en chiffres

- ▶ Les frais de fonctionnement sont toujours maîtrisés et stables à 1,6 millions €
 - ▶ Augmentation du budget culture/festivités pour offrir une programmation qualitative : 45 000€
 - ▶ Maintien de la participation par enfant en maternelle et en élémentaire à 44€ (après la hausse de 2€ en 2016)
 - ▶ Augmentation annoncée de la cotisation au SDIS à 144 503,68€ (+ 19 695€ par rapport à 2017) puisque les nouveaux critères ont été contestés devant le tribunal administratif et que le SDIS applique les dispositions de l'article R 1424-32 du CGCT
 - ▶ Prévision de 40 000€ de dotation pour risques
 - ▶ Dépenses de personnel stables à 2,3 M€ pour la 3^e année consécutive

STABILISER les recettes de fonctionnement

LOYERS ET TARIFS :

- Pas d'augmentation pour les concessions cimetières, droits de places, terres agricoles, loyers (crèche, local médical dont le 4^e local est désormais loué, presbytère, salles)
- Pas d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire depuis la rentrée 2017

- Pas d'augmentation des tarifs de l'ALSH ni des accueils du matin et du soir malgré l'augmentation nette de la fréquentation et les besoins en personnel
- Nouveaux tarifs pour le grand concert de l'été 2019
- Stabilité annoncée des dotations

ATTRIBUTION DE COMPENSATION ÉVALUÉE À 440 000€ (SOUS RÉSERVE DE CONFIRMATION DE NÎMES MÉTROPOLE) À LA BAISSÉ EN RAISON :

- Du transfert de la compétence "GEMAPI"
- De l'adhésion au service mutualisé RGPD
- De l'adhésion au service fiscalité

LE BUDGET GÉNÉRAL... SECTION DE FONCTIONNEMENT



MAINTENIR LES SUBVENTIONS diverses

- Plus de 360 000€ de subventions aux associations, incluant une augmentation de la subvention à la crèche qui passe de 80 000€ en 2018 à 110 000€ en 2019 (nouvelles charges de personnel avec la suppression des CAE et nouvelles obligations de la CAF).
- 2 nouvelles associations récemment créées seront aidées "Danse Etc" et "Moto sécurité sur épreuves sportives"
- Pérennisation de l'aide à la rénovation des façades (20 000€) pour la 3^e année, après le lancement en 2017 et dès 2019, un élargissement du périmètre
- Versement de 20 000€ à un bailleur social pour bénéficier de 5 logements réservés (voté en 2017 mais non versé en 2018, sera fait à la fin des travaux en 2019)

BAISSE DES IMPÔTS LOCAUX POUR LA 5^e ANNÉE CONSÉCUTIVE

Grâce à notre Gestion en Bon Père de Famille, nous sommes en mesure de baisser les Impôts Locaux pour la 5^e année consécutive.

- La Taxe Foncière (TF) aura baissé de 13,7% en cumulé
- La Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe sur le foncier non bâtie de 3,5%
- À 14,87% pour la TH et 21,761% pour la TF, nous nous retrouvons dans la moyenne de la strate

Baisse de la dette depuis 2014

La dette par habitant s'élève à 728€ au 1^{er} janvier 2018 et à 630€ au 1^{er} janvier 2019. Pour rappel, elle était de 1400€ en 2008 (début du 1^{er} mandat). En 2019, le remboursement sera de 167 000€ en intérêt et de 470 000€ en capital à niveau d'emprunt égal (évolution possible selon le rythme de déblocage des emprunts). Pour financer les travaux des écoles imprévus, un emprunt sera inscrit au budget 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	Proposition 2019
Taxe d'habitation	15,40%	15,25%	15,10%	15,02%	14,87%	14,87%
Taxe sur le foncier bâti	25,23%	24,98%	24,23%	23,62%	22,91%	-5 % : 21,76 %
Taxe sur le foncier non bâti	56,82%	56,26%	55,71%	55,43%	54,87%	54,87%

LE BUDGET GÉNÉRAL... SECTION D'INVESTISSEMENT

AUGMENTER les investissements

Une dépense prévisionnelle de 5.4 M€ en 2019 y compris 100 000€ pour dépenses imprévues (hors restes à réaliser de 0.2 M€ de 2018).

Le budget d'investissement 2019 atteindra le niveau exceptionnel encore jamais atteint de $5.2 + 0.2 + 0.6^* = 6 \text{ M€}$

**Capital des emprunts à rembourser en 2019*

Une vision pluriannuelle confirmée

En moyenne 3 millions d'€ par an pour réaliser les engagements du mandat : créer un pôle sportif, améliorer la voirie communale et les réseaux, maintenir un bon niveau d'équipement public soit 18 millions (hors remboursement du capital des emprunts) prévus jusqu'en 2020 (ainsi répartis par an en principe avec 1 million d'€ pour le programme du complexe sportif, 1 million d'€ de travaux de voirie, 1 million d'€ pour les autres dépenses).

Chaque année, les enveloppes sont ajustées selon l'avancée des projets et les opportunités, ce qui sera le cas en 2019 puisque les travaux du complexe sportif vont commencer.

Dépenses d'investissement

- ▶ **Complexe sportif** : Début des travaux après l'achat du dernier terrain
- ▶ **Voirie et Réseaux secs** : Travaux de voirie d'accès à la déchetterie, marché à bon de commande pour l'entretien des voiries, éclairage public G6
- ▶ **Etudes** : Reprise des études de la ZAC de Bonice, fin du tableau de classement des voies.
- ▶ **Bâtiments** : Continuer le programme ADAP d'accessibilité des bâtiments (église, Bergerie, rénovation école élémentaire et aménagement du parvis de la "Villa Rose")
- ▶ **Foncier** : Achat "Maison Ponsonailles" et provision pour d'autres opportunités éventuelles notamment sur les emplacements réservés du PLU.
- ▶ **Acquisition et installation de matériel** : Défibrillateurs ERP, achat illuminations centre ville, signalétiques urbaines, poursuite du remplacement des bornes incendie, amélioration continue de l'équipement des services (tondeuse, autolaveuse...), signature électronique obligatoire en 2020, mobiliers écoles, etc.
- ▶ **Cadre de vie** : Fin de l'aménagement du skate parc, valorisation du cimetière, uniformisation de la signalétique des entreprises et camions, aménagement du parvis de la villa rose, projet de réfection de la piste des arènes, décorations de Noël...



LE BUDGET GÉNÉRAL... SECTION D'INVESTISSEMENT



AUTOFINANCEMENT

Les restrictions des années antérieures et le solde positif entre recettes et dépenses permettent de dégager un virement prévisionnel de 2 500 000€ du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement.



GÉRER les recettes d'investissement

Le FCTVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement au taux de 16,404 % : recette évaluée à 300 000€ en 2019 (sous réserve de validation préfectorale)

Un excédent cumulé 2018 évalué à plus de 2,2 millions d'€ sera partiellement affecté en recettes d'investissement pour financer le programme

La vente de l'école Charles Péguy, 2^e tranche à hauteur de 85 000€ (sur 250 000€ au total à solder avant le 31 mars 2020)

Opérations d'ordre et virement de la section de fonctionnement (estimés à plus de 2,2 millions d'€)

Le déblocage du solde (900 000€) de l'emprunt de 1 million d'€ souscrit en 2018

La souscription éventuelle d'un emprunt pour faire face aux dépenses imprévues de rénovation des écoles

Une taxe d'aménagement évaluée à 130 000€

Projet de vente de la villa de la maison de retraite devenue inutilisée

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2019 totalement maîtrisées

- 1 Une 5^e baisse consécutive des impôts locaux (TF -13.7 %)
- 2 Une maîtrise affirmée des frais généraux.
- 3 Maintien de la capacité d'autofinancement à un niveau élevé, avec un virement de 2 500 000€
- 4 A partir d'une capacité annuelle de 3 000 000€ nous avons réalisé + 4 M d'€ d'investissements en 2018 et investirons plus de 5 M d'€ en 2019, soit un montant record de 9 millions en 2 ans.
- 5 Une dette parfaitement maîtrisée qui génère une forte capacité d'emprunt et permet de faire face à des imprévus, comme les travaux de rénovation de l'école primaire Marcel Pagnol d'un montant de 1 M d'€

** Les sources :

- le site du Ministère des Finances : "alizer2.finances.gouv.fr/communes"
- les analyses financières des TPG réussies
- la comptabilité de la commune de Bouillargues
- le site du sénat

Le ROB est consultable intégralement sur le site de la commune